



Saint Maurice, 8 mars 2022

# VWIS : SALAIRES INDECENTS !

... encore plus d'inégalités pour les femmes

Il faudra plus que des conférences !

8 mars !



**Le 8 mars**, ce n'est pas la journée de LA femme, ce n'est pas la Saint Valentin ou la fête des mères... C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Des femmes qui pour gagner plus d'égalité ont choisi de lutter et non de subir. Faites le bilan des acquis obtenus...

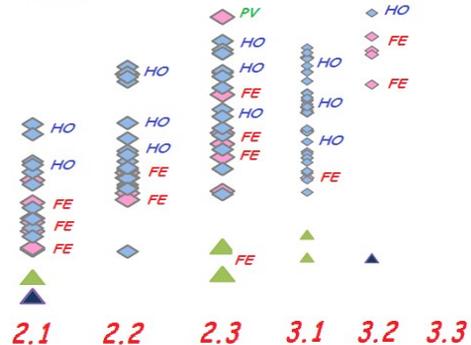
**Aujourd'hui encore**, cette lutte, c'est l'affaire de tous ! Partout dans le monde, les femmes se mobilisent. De plus en plus d'hommes refusent d'être enfermés dans des rôles stéréotypés et aspirent à sortir des rapports de domination.

**A VWIS aussi !** Depuis 2016, la direction refuse de donner les vrais chiffres.

La baisse des salaires que les collègues femmes ont subie cette année <sup>(1)</sup> s'ajoute aux différences de salaires que certaines d'entre vous subissent à VWIS. En 2016 nous avons identifié ces différences grâce à un document que nous avait transmis la direction. Depuis, elle se refuse de nous le transmettre (voir ci-contre).

Aujourd'hui, aucune donnée ne nous permet de mesurer les écarts salariaux. **Et pour cause.**

Répartition des salaires VWIS entre FE et HO 2016



Les salariées VWIS étaient OU en bas du nuage de points (plutôt mal payées) OU en haut (effet « plafond de verre », PV)

En France, les [hommes gagnent 28,5 %](#) de plus que les femmes selon une étude de l'INSEE (2020, tous contrats confondus). À poste égal et compétences égales, l'écart de salaire est de 9 % !

<sup>1</sup> Début 2022, les + 2,5% proposés par la direction entérinent une **perte de salaire** pour les salariées compte tenu du taux d'inflation prévu en 2022 (> 4% à ce jour)

**Mais pourquoi ?** Si ces chiffres sont élevés, c'est d'abord parce que le temps de travail des unes et des autres reste très différent : le temps partiel est le fait très majoritaire des femmes, il explique d'ailleurs plus de 40% de l'écart. Si bien que lorsque l'on raisonne en équivalent temps plein, l'écart de salaire net n'est que de 16,8%. C'est ce chiffre qui est le plus souvent retenu, comme si le fait du temps partiel relevait seulement « d'un choix » individuel !

**La seconde explication** des inégalités salariales vient du fait que les femmes n'occupent toujours pas les mêmes emplois que les hommes : elles restent concentrées dans peu de professions, les moins rémunérées, les moins valorisées également. Non seulement le plafond de verre reste un frein, mais des parois de verre existent toujours : les emplois et filières à prédominance féminine, dont on a beaucoup parlé pendant la crise du covid-19 parce qu'ils étaient essentiels à nos vies, sont dévalorisés depuis bien longtemps (il s'agit principalement des infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, nettoyeuses ou caissières ou encore des secrétaires...). Ce plafond et ces parois de verre représentent les deux tiers de l'écart salarial (à temps de travail identique).

**D'autres raisons** encore expliquent ce fossé, notamment les préjugés sexistes, responsables des discriminations. Les employeurs ont tendance à privilégier l'embauche des hommes pour des postes à responsabilité, notamment du fait de l'absence des femmes en congé maternité. Cette discrimination est lourde de conséquence sur les évolutions de carrières des femmes. Elle explique une partie des inégalités salariales et contribue fortement à un inégal partage des tâches familiales.

**Sans mobilisation des femmes, la crise d'aujourd'hui risque d'accentuer ce fossé.**

**La crise sanitaire**, via les situations de télétravail, a accentué pour certaines d'entre elles les inégalités au travail ainsi qu'à la maison, où encore 2/3 des tâches domestiques sont effectuées par les femmes.

Il est temps que ça s'arrête, que les pouvoirs publics et les employeurs prennent leurs responsabilités. Donnons les moyens juridiques de condamner plus fermement ces inégalités.

**IL FAUDRA PLUS QU'UNE CONFERENCE POUR COMBLER LE FOSSE !**

**RIEN NE SE FERA SANS VOUS.**

Section syndicale CGT VWIS - 06 18 03 45 87 - [cgt.vwis@veolia.com](mailto:cgt.vwis@veolia.com)

Union Locale CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - [ulcgtivry@ulcgtivry.fr](mailto:ulcgtivry@ulcgtivry.fr)

Fédération CGT des Stés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 - <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Ne restez pas isolé, prenez votre avenir en main

**ADHEREZ A LA CGT**